

## COVID-19

### La Poste s'organise pour accueillir ses clients allocataires des prestations sociales

**Pour protéger la santé des postiers et de ses clients tout en assurant ses missions essentielles, La Poste a adapté son organisation à l'évolution de la situation sanitaire avec 1 850 bureaux ouverts au public et plus de 20 000 postiers mobilisés. Afin que le versement des prestations sociales aux allocataires se déroule dans les meilleures conditions possibles, La Poste met en place un dispositif adapté, accessible dès le 4 avril via les distributeurs automatiques de billets, et dès le 6 avril dans ses bureaux de poste, sur tout le territoire.**

Plus de la moitié des foyers bénéficiaires des minima sociaux sont clients de La Banque Postale dont plus de 1,5 million, en accessibilité bancaire, viennent retirer leurs allocations en espèces dans les bureaux de poste chaque mois. **Dans le contexte de la crise sanitaire, La Poste a mis en place un dispositif adapté du 4 au 10 avril prochain dans 1 850 bureaux de poste ouverts au public sur le territoire en métropole et en outremer.**

#### **Dès le 4 avril, un retrait d'espèces anticipé dans les distributeurs automatiques**

Grâce à la décision de la CNAF d'avancer le versement des prestations sociales, les bénéficiaires qui disposent de cartes de retrait auront la **possibilité d'effectuer des retraits dès le samedi 4 avril (au lieu du 7 avril) dans le réseau des distributeurs automatiques de billets (dont près de 5 200 distributeurs de La Banque Postale).**

Dans cette période, La Poste rappelle que les déplacements en bureaux de poste doivent être limités à ce qui est strictement nécessaire. C'est pourquoi, seuls les retraits d'espèces dans les distributeurs automatiques seront possibles le week-end des 4 et 5 avril, les bureaux de poste seront fermés le samedi 4 avril et accueilleront de nouveau le public dès le lundi 6 avril.

#### **Dès le 6 avril, 1 850 bureaux de poste principalement dédiés au versement des prestations sociales et aux opérations bancaires de première nécessité**

A partir du lundi 6 avril (au lieu du 7 comme le prévoyait le calendrier initial), les opérations de retrait d'espèces, **pour les allocataires clients de La Banque Postale**, seront assurées dans plus de 1 850 bureaux de poste sur tout le territoire (soit 250 bureaux de poste supplémentaires par rapport au dispositif actuel).

Les opérations de virement et de Western Union sont accessibles sur le site [www.labanquepostale.fr](http://www.labanquepostale.fr) et dans les agences Western Union. Elles seront possibles dans les bureaux de poste, à l'appréciation du manager, si les conditions sanitaires le permettent.

**La liste détaillée des bureaux ouverts et des services disponibles pour la semaine des prestations sociales sera accessible via l'adresse suivante :**

**<https://www.laposte.fr/particulier/outils/trouver-un-bureau-de-poste>**

La Poste mobilise ses salariés sur cette période y compris avec des appels à des volontaires d'autres fonctions pour offrir des renforts afin de fluidifier le trafic en bureaux de poste. Enfin, La Poste renforcera son dispositif de sécurité pendant la période.

### **L'appui des points de contact partenaires de La Poste**

Les relais poste commerçants et les agences postales communales (dans les mairies par exemple) ouverts durant la période complètent ce dispositif et pourront également, dans la limite de seuils de retrait en vigueur (350€ / semaine pour les agences postales communales et 150€/semaine pour les relais poste commerçants en zone rurale) répondre aux besoins des clients qui seraient éloignés d'un bureau de poste,

\*\*\*\*

Le service et l'accueil des allocataires des minima sociaux est chaque mois une mission essentielle délivrée par La Poste. Dans cette période de crise sanitaire, le bon déroulement de cette période est pour La Poste un enjeu essentiel. Par ce dispositif exceptionnel, elle compte ainsi fluidifier l'affluence dans ses bureaux pour assurer ce service dans les meilleures conditions possibles

Depuis le début de la crise sanitaire, la protection de la santé des postiers et des clients est la priorité de La Poste. Aussi plusieurs dispositifs complémentaires seront déployés dans les bureaux de poste. Des écrans de protection entre les postiers et les clients seront apposés (ils sont équipés de deux fentes frontales permettant de passer des papiers ou de l'argent sans contact). Des stickers et des marquages au sol seront effectués pour faire respecter la distance de 1 mètre entre chaque client.

La Poste remercie ses clients de bien vouloir respecter strictement les mesures barrières et les conditions nécessaires à leur protection et à celle des chargés de clientèle. C'est le respect de ces mesures par tous qui permettra chaque jour l'ouverture effective de chacun des bureaux de poste.